

GRAND POITIERS S'ENGAGE POUR LA BIODIVERSITÉ

Grand Poitiers Communauté urbaine s'implique en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement. Elle est ainsi un acteur essentiel dans le domaine de la biodiversité.

Parce que prendre en compte les enjeux de biodiversité dans les politiques publiques est aujourd'hui une nécessité, Grand Poitiers s'y engage au travers de :

- **l'aménagement du territoire** (préserver le foncier agricole, valoriser le foncier disponible, gérer les espaces publics) ;
- **la prévention des inondations** (hydraulique des sols, artificialisation des sols) ;
- **la lutte contre le changement climatique** (séquestrer le carbone, atténuer les îlots de chaleur urbains) ;
- **la production d'eau potable** (préserver la capacité épuratoire, protéger les sources d'alimentation).

Quelles actions de Grand Poitiers ?

Grand Poitiers mène des projets en partenariat avec les associations et structures dédiées à la protection de la biodiversité.

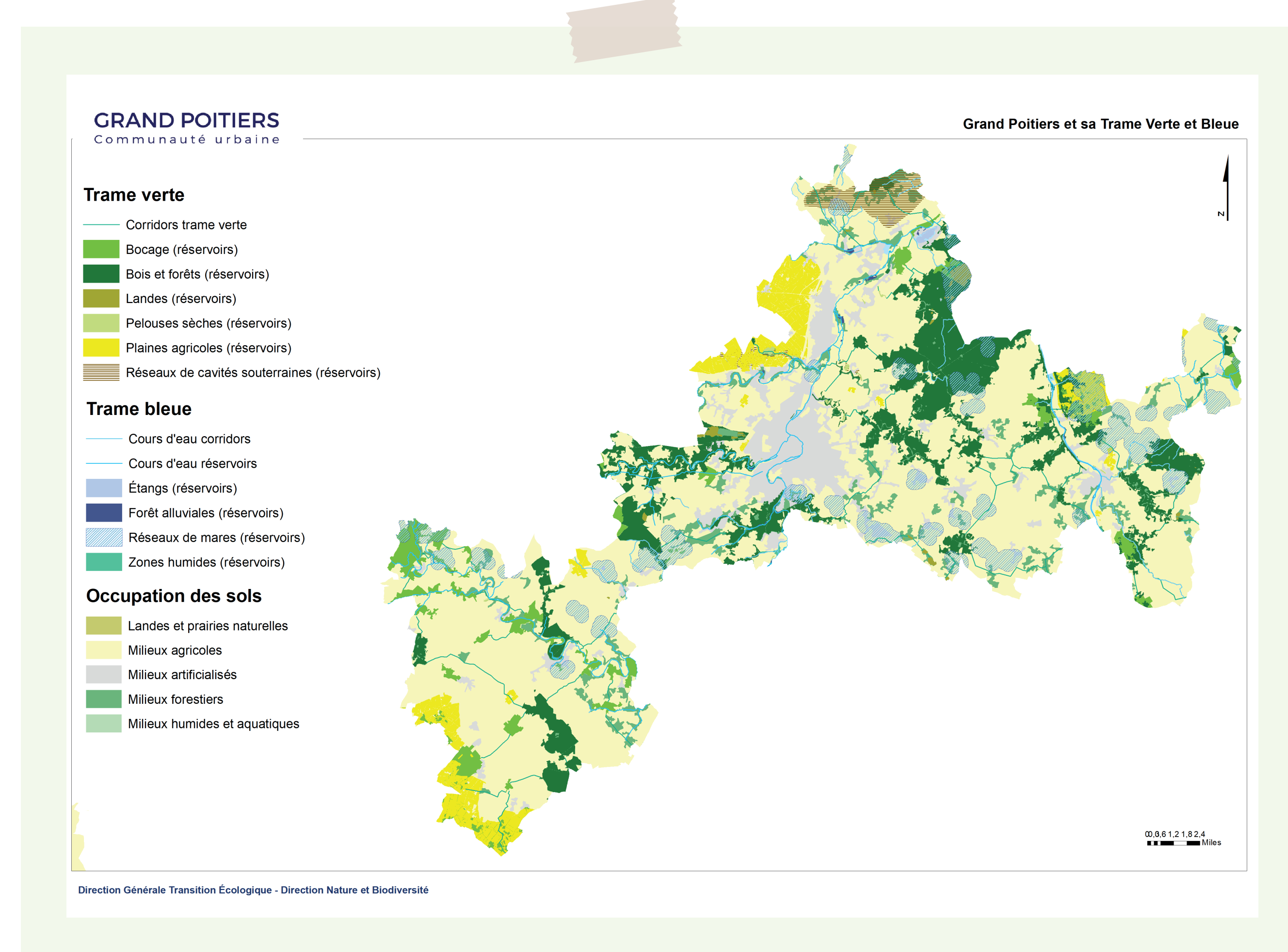
Les objectifs et moyens sont :

Améliorer la connaissance de la biodiversité locale

- **inventaires** des haies, mares, zones humides... ;
- **suivi** de la faune et de la flore ;
- **identification** des continuités écologiques des milieux naturels et semi-naturels terrestres (trame verte), des réseaux aquatiques et humides (trame bleue) et de la vie nocturne (trame noire).

Prendre en compte la biodiversité dans les différentes politiques publiques

- **gestion** des espaces publics ;
- **construction** et rénovation des bâtiments et ouvrages d'arts favorables aux espèces ;
- **préparation** des programmes et des plans d'urbanisme des communes ;
- **développement** des services rendus par la nature (ou services écosystémiques).



Valoriser la nature

- **sensibilisation** auprès des scolaires, du grand public, des agents et des élus communautaires et communaux ;
- **mise en valeur** de la biodiversité par les circuits de randonnées.

MIEUX CONNAÎTRE LA BIODIVERSITÉ POUR MIEUX LA PRÉSERVER

Les trames écologiques

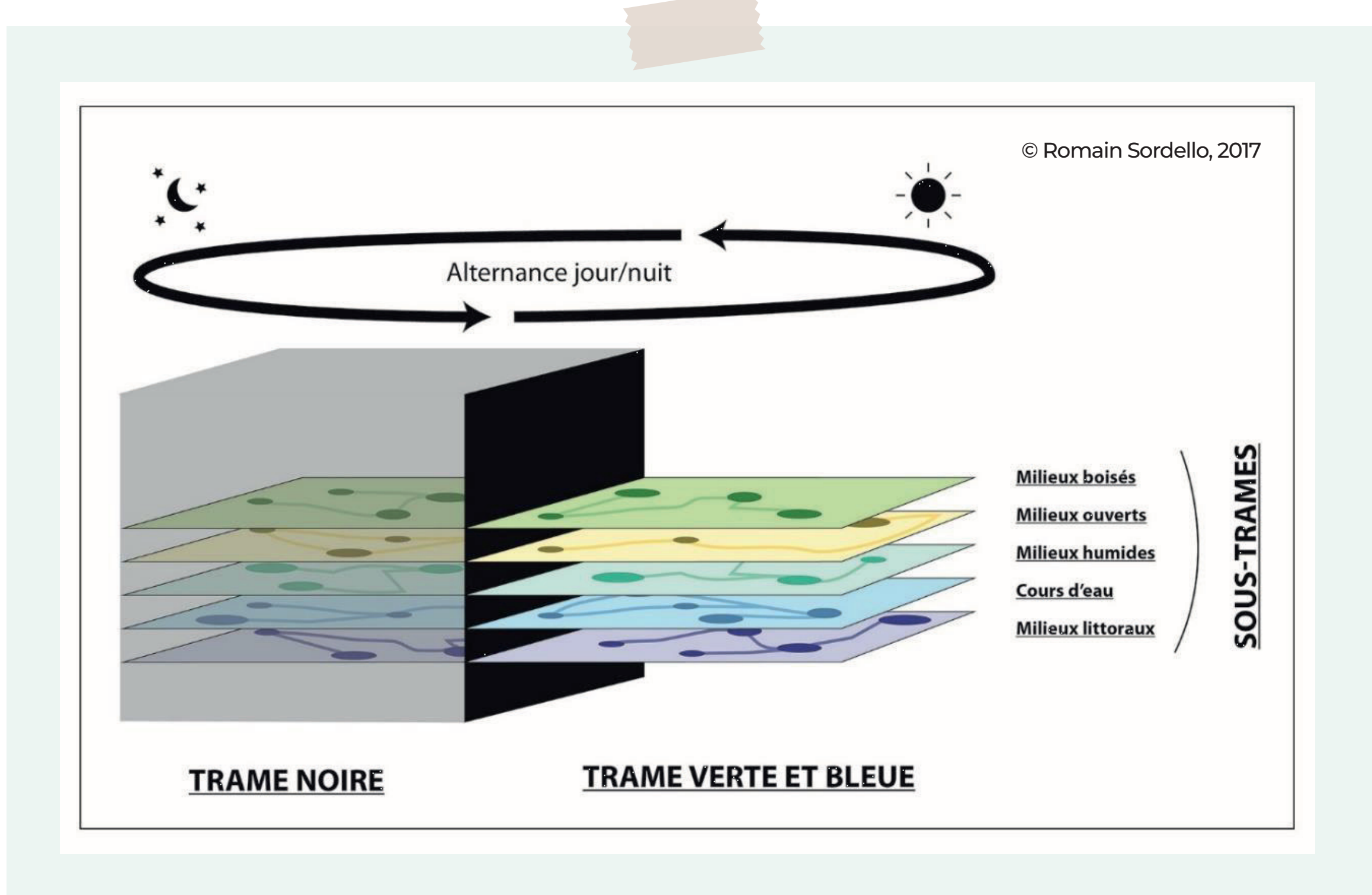
La disparition et la fragmentation des habitats naturels font partie des principales causes de l'érosion actuelle de la biodiversité. Pour réduire ces phénomènes, il faut préserver les continuités écologiques.

La trame noire de Grand Poitiers

En 2019 et 2020, dans le cadre d'un appel à projets de la Région Nouvelle-Aquitaine, Grand Poitiers et Vienne Nature se sont associées pour des actions en faveur de la biodiversité nocturne (ou trame noire).

Qu'est-ce qu'une trame noire ?

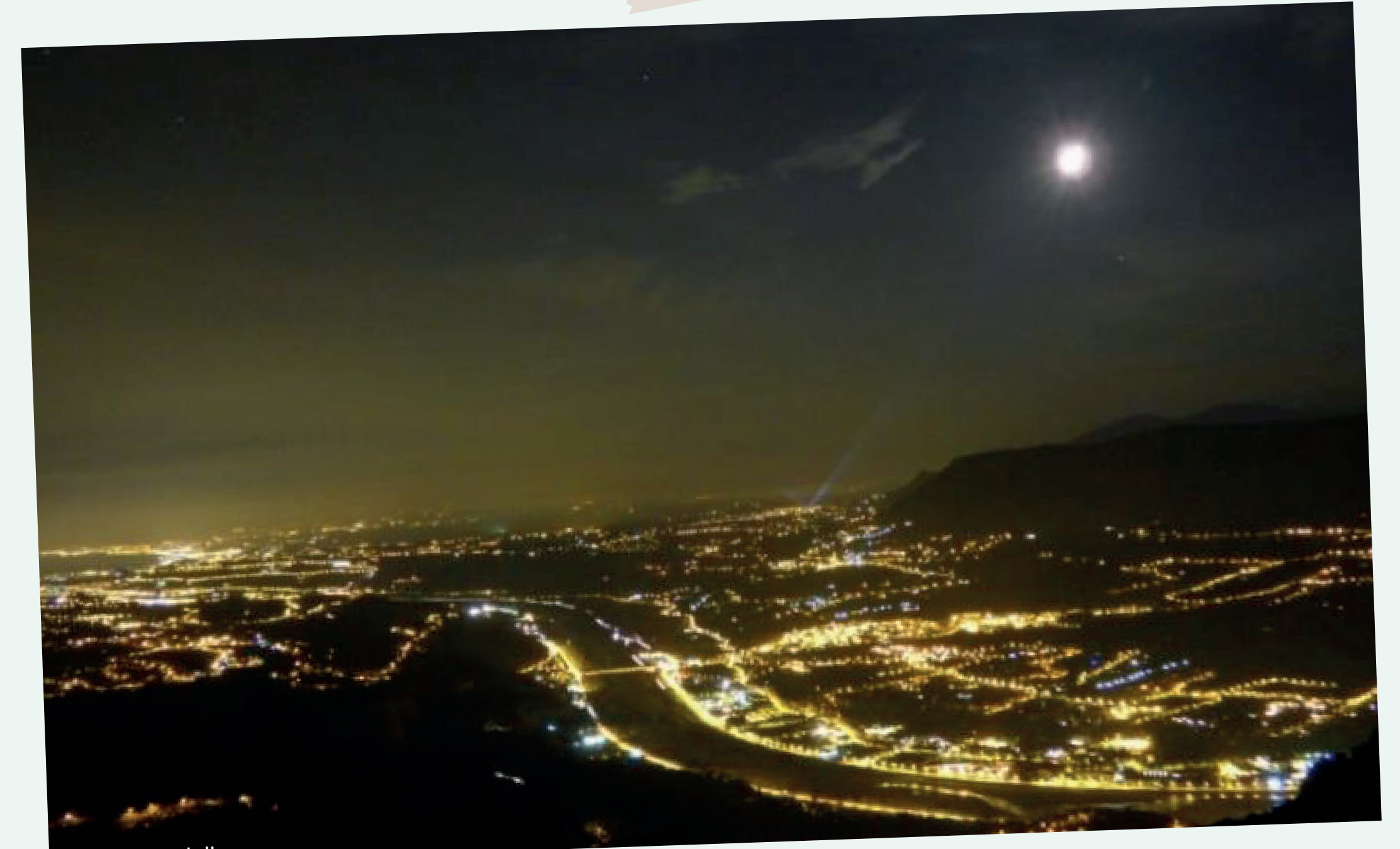
L'ensemble des corridors écologiques et réservoirs de biodiversité caractérisés par une certaine obscurité et empruntés par les espèces nocturnes s'appelle la trame Noire.



La trame noire permet d'identifier, localiser et réduire les impacts de la pollution lumineuse, et donc d'agir en faveur de la biodiversité.

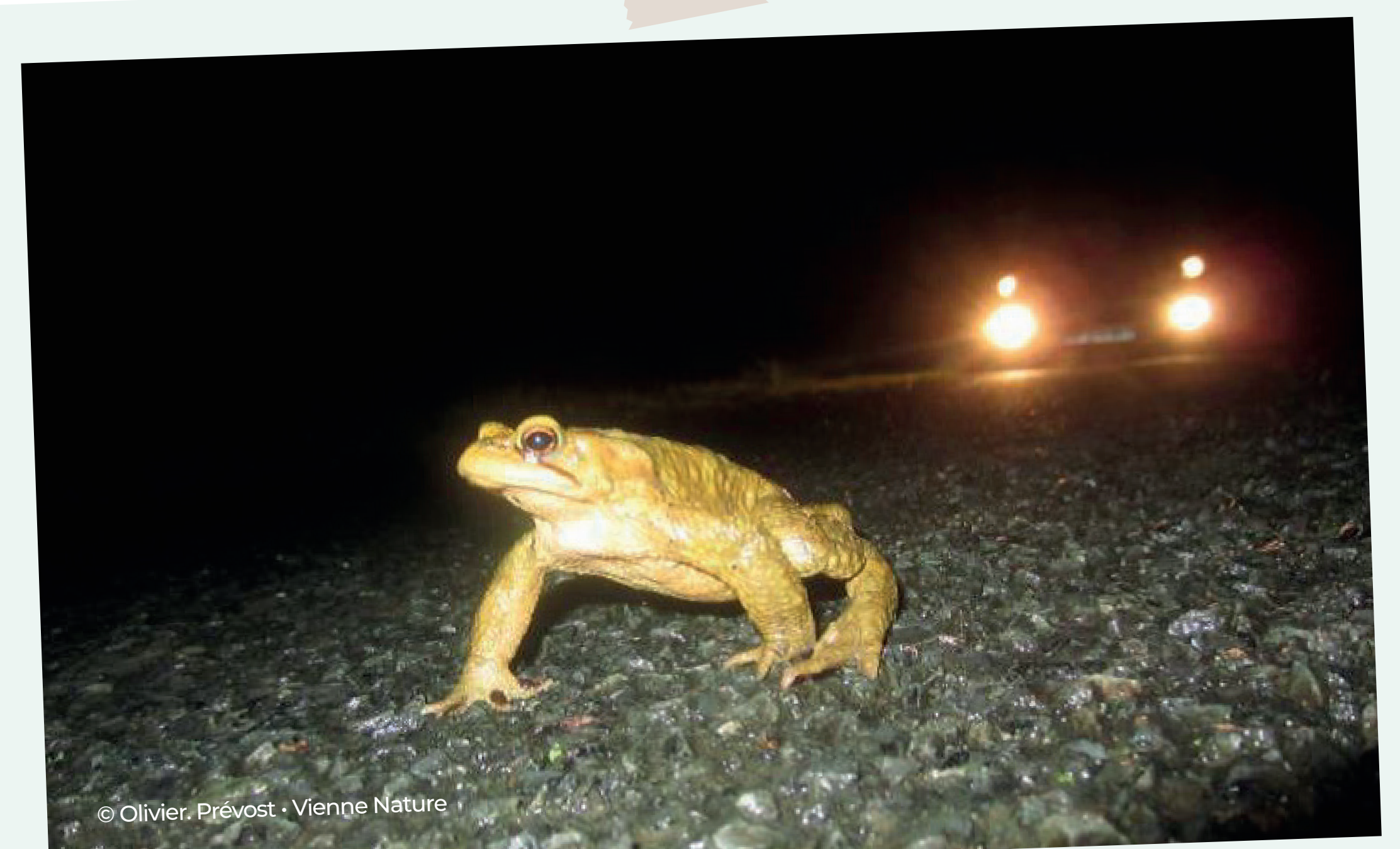
Quels impacts de la pollution lumineuse ?

Depuis des millions d'années, l'évolution des espèces s'est construite autour de l'alternance jour-nuit, due à la rotation de la Terre. Environ 30 % des vertébrés et 65 % des invertébrés sont totalement ou en partie nocturnes. Ils dépendent directement de la nuit au moins pour une phase de leur cycle de vie : s'alimenter, se reproduire, se reposer...



L'Homme ne possède pas d'adaptation particulière pour vivre la nuit. La solution lui permettant de prolonger son activité nocturne est l'éclairage artificiel. Or, ces dernières décennies, cet éclairage s'est considérablement déployé à l'échelle planétaire, créant une pollution lumineuse.

Celle-ci engendre des conséquences néfastes dans de nombreux domaines (consommation d'énergie, visibilité du ciel, cycle biologique et hormonal humain...) et menace notamment la biodiversité.



Les dégâts possibles :

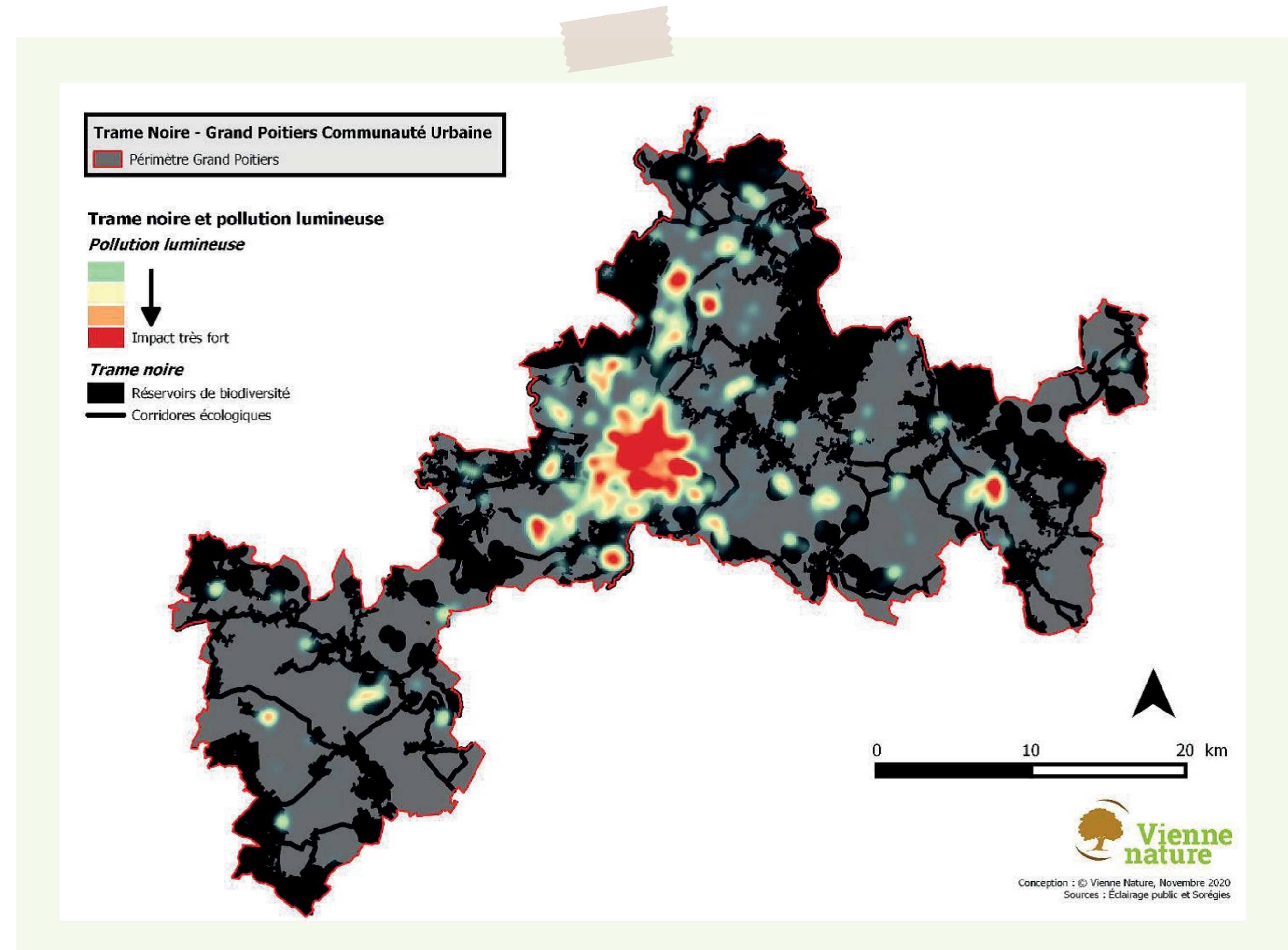
- dérèglement des écosystèmes ;
- déséquilibre des relations « proies et prédateurs » ;
- désorientation de certaines espèces animales ;
- création de barrières artificielles qui morcellent certains habitats naturels.



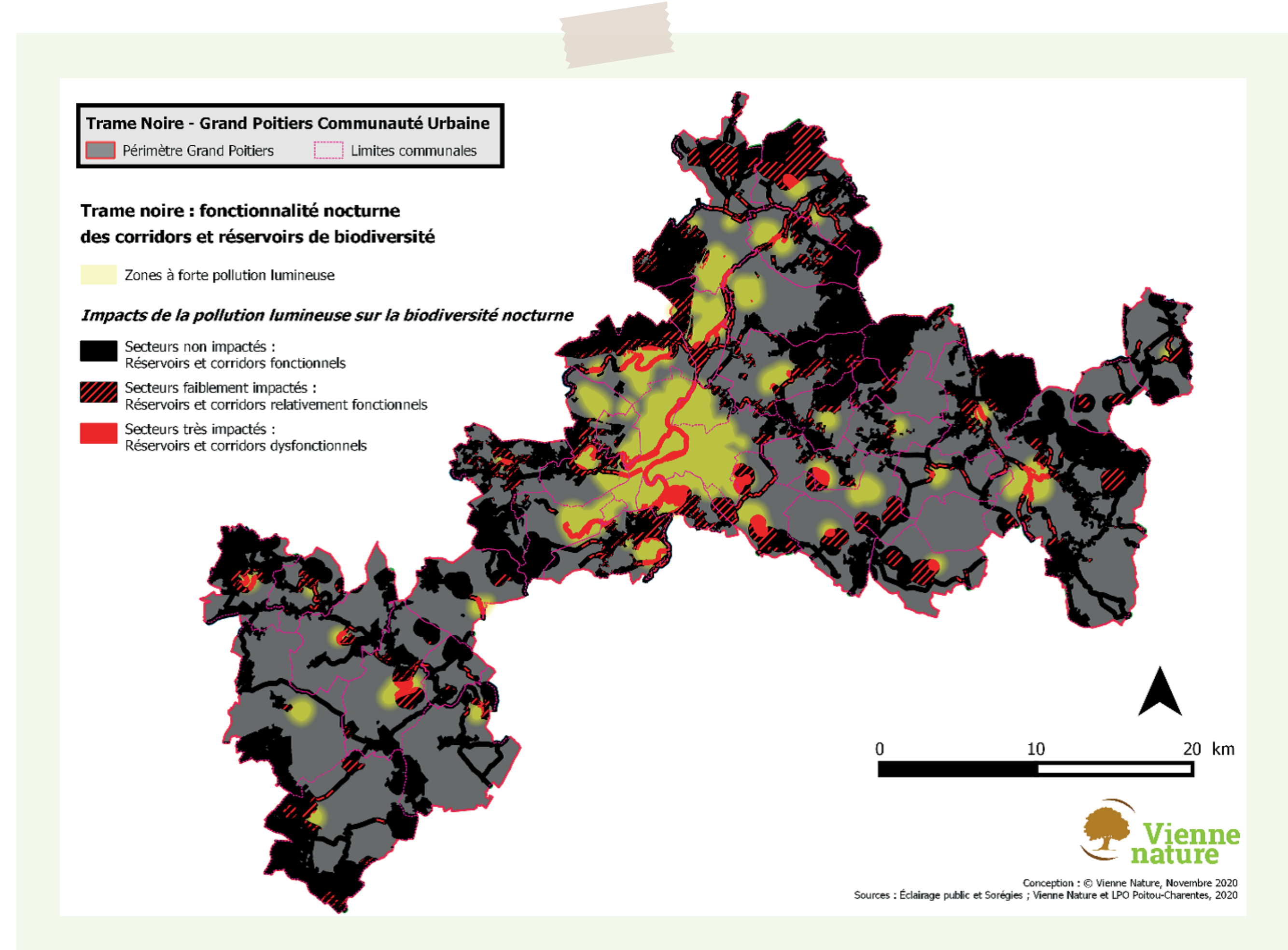
MIEUX CONNAÎTRE LA BIODIVERSITÉ POUR MIEUX LA PRÉSERVER

Les résultats observés dans Grand Poitiers

L'ensemble des éclairages artificiels de Grand Poitiers a un effet sur la trame noire. En fonction de la densité des points lumineux, certains sont plus impactants que d'autres :



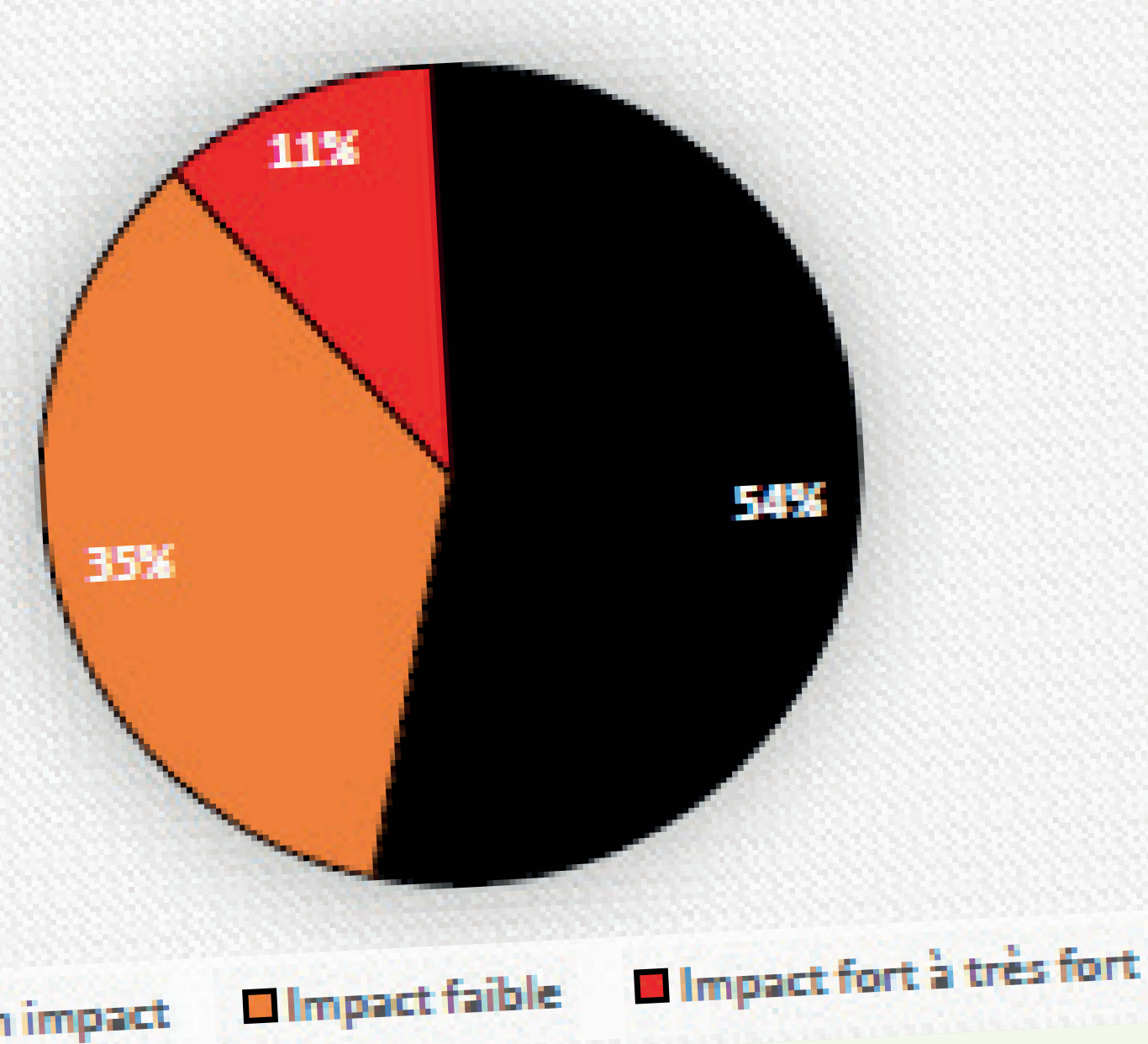
- **11 %** des éléments de la trame noire sont fortement impactés par cet éclairage ;
- **35 %** sont faiblement impactés ;
- **54 %** ne subissent aucun impact.



Les secteurs les plus touchés correspondent essentiellement aux centres-villes des différentes communes de Grand Poitiers et de Poitiers.

Au total, **38 zones de conflit entre une source lumineuse et un corridor écologique ont été découvertes** (8 avec un corridor Trame verte et 30 avec un corridor trame bleue).

Impact de l'éclairage artificiel sur la Trame noire



Exemple de conséquences :

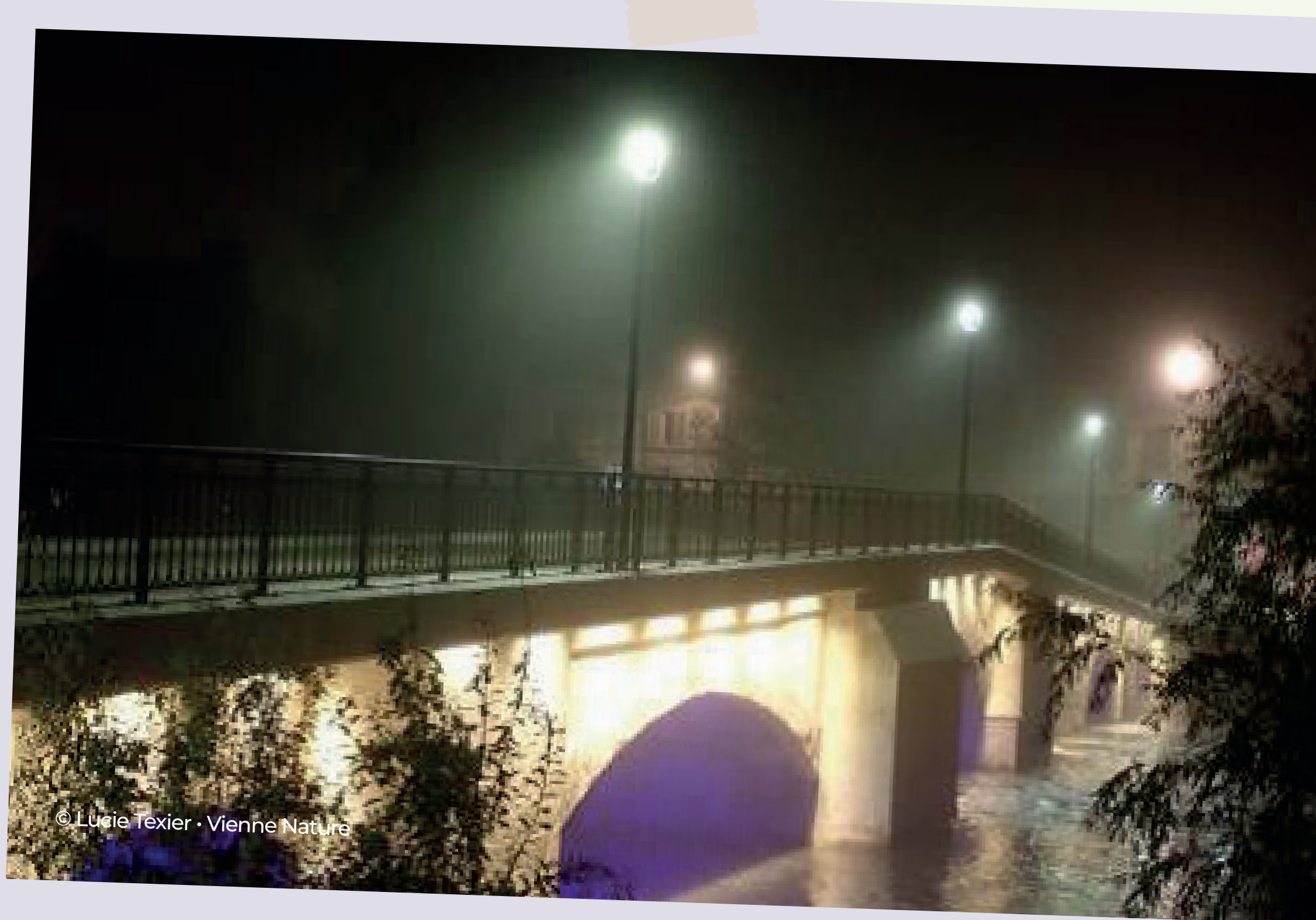
les chauves-souris sont très sensibles à la pollution lumineuse alors que la plupart des colonies se situent à proximité d'un cours d'eau et en zone urbaine où la pollution lumineuse est la plus importante. Les éclairages créent des barrières lumineuses qui gênent leurs déplacements et réduisent leurs zones de chasse.



Comment agir sur l'éclairage ?

Exemple :

En 2019, un diagnostic a permis d'identifier que 42 % des ponts de Poitiers surplombant les cours d'eau possèdent un éclairage au-dessus. Le pont Joubert présente un éclairage supplémentaire au dessous.



Or, il est possible d'agir sur les éclairages des ponts, bâtiments, églises... et sur l'éclairage public, grâce à plusieurs actions :

- **repenser** les caractéristiques des points lumineux, leur organisation dans l'espace, les horaires d'éclairage ;
- **éteindre** totalement les éclairages publics, dans le but de restaurer un environnement nocturne essentiel à la flore et la faune ;
- **éteindre** partiellement une partie de la nuit, pour atténuer les dysfonctionnements de la trame noire.



LES INVENTAIRES DE LA BIODIVERSITÉ : UN SOCLE POUR LES ACTIONS DE GRAND POITIERS

Grand Poitiers réalise des inventaires de biodiversité, régulièrement mis à jour, pour améliorer les connaissances sur les espèces et les milieux naturels présents.

Ces inventaires sont réalisés notamment à travers l'Atlas de la biodiversité communautaire (ABC), les Territoires engagés pour la Nature (TEN), les Contrats territoriaux Milieux Aquatiques (CTMA).

Les connaissances recueillies amènent Grand Poitiers à mettre en œuvre des politiques publiques ciblées, liées à ses compétences :

- **gestion écologique** des accotements de voiries, des bassins de gestion des eaux de pluie, des dépendances vertes ;
- **réduction de l'impact** de l'éclairage public sur la biodiversité nocturne ;
- **prise en compte de la faune dans les bâtis** (programmes Chiro&bâti pour les chauves-souris et Oiseaux&bâti pour les oiseaux) ;
- **gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations** (GEMAPI) ;
- **lutte contre les espèces exotiques envahissantes** ;
- **Plan Canopée** pour la préservation et le développement de la couverture arborée.

Focus sur trois inventaires

Inventaire des zones humides :

Résultats de situation : une faible superficie de zones humides, pour la plupart en « mauvais état » de conservation (mise en culture, faible typicité floristique, eutrophisation...).

Quelques zones humides d'intérêt patrimonial : les communautés à reines des prés et communautés associées (COR 37, 1 est la plus commune d'entre elles) ; les forêts de frênes et d'aulnes des fleuves médio-européens (COR 44,3). **En conséquence, une attention particulière doit être portée sur ces habitats naturels humides patrimoniaux.**



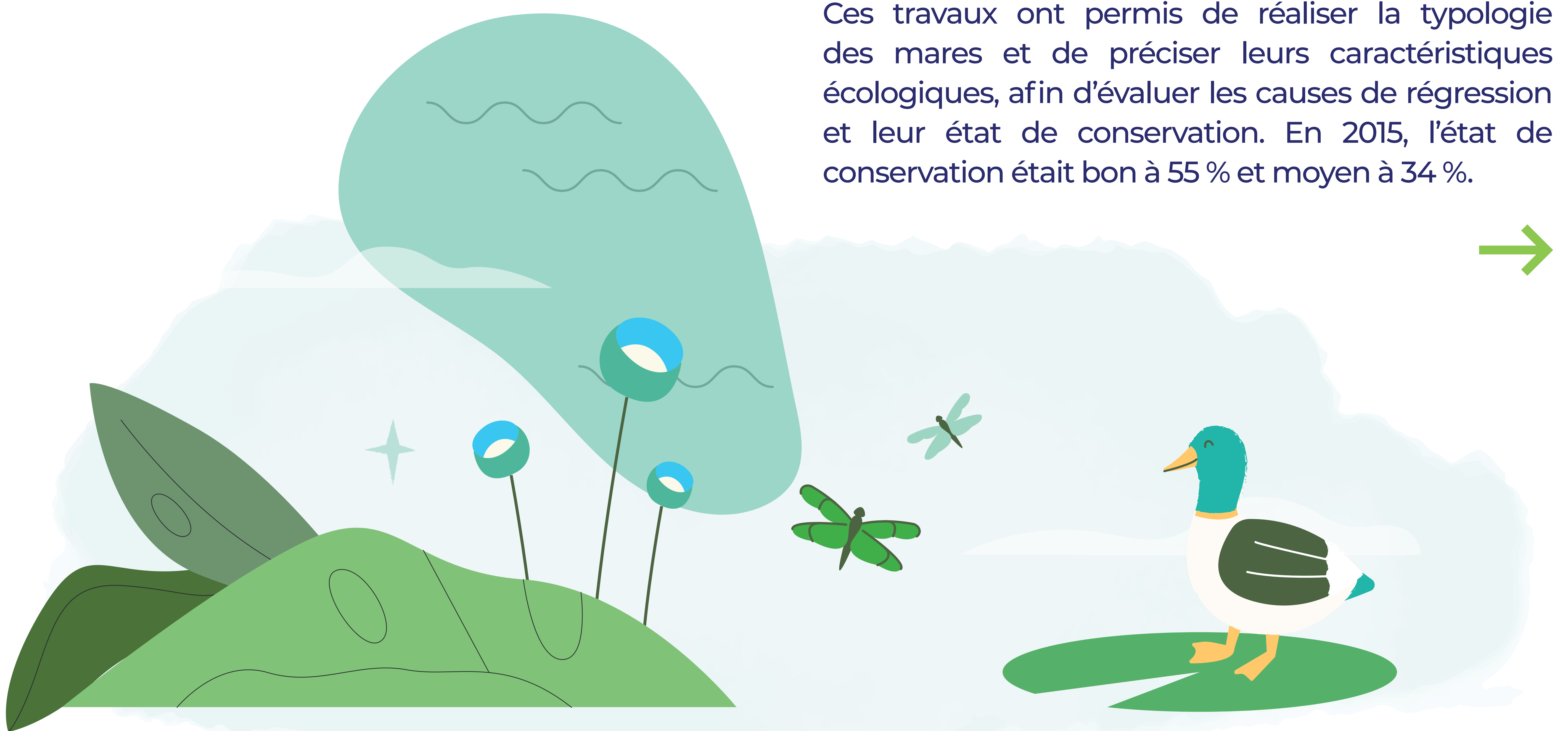
Inventaire des mares

Depuis les années 1950, on observe une **forte diminution du nombre de mares** (jusqu'à 90% en France) et **une dégradation de leur qualité**.

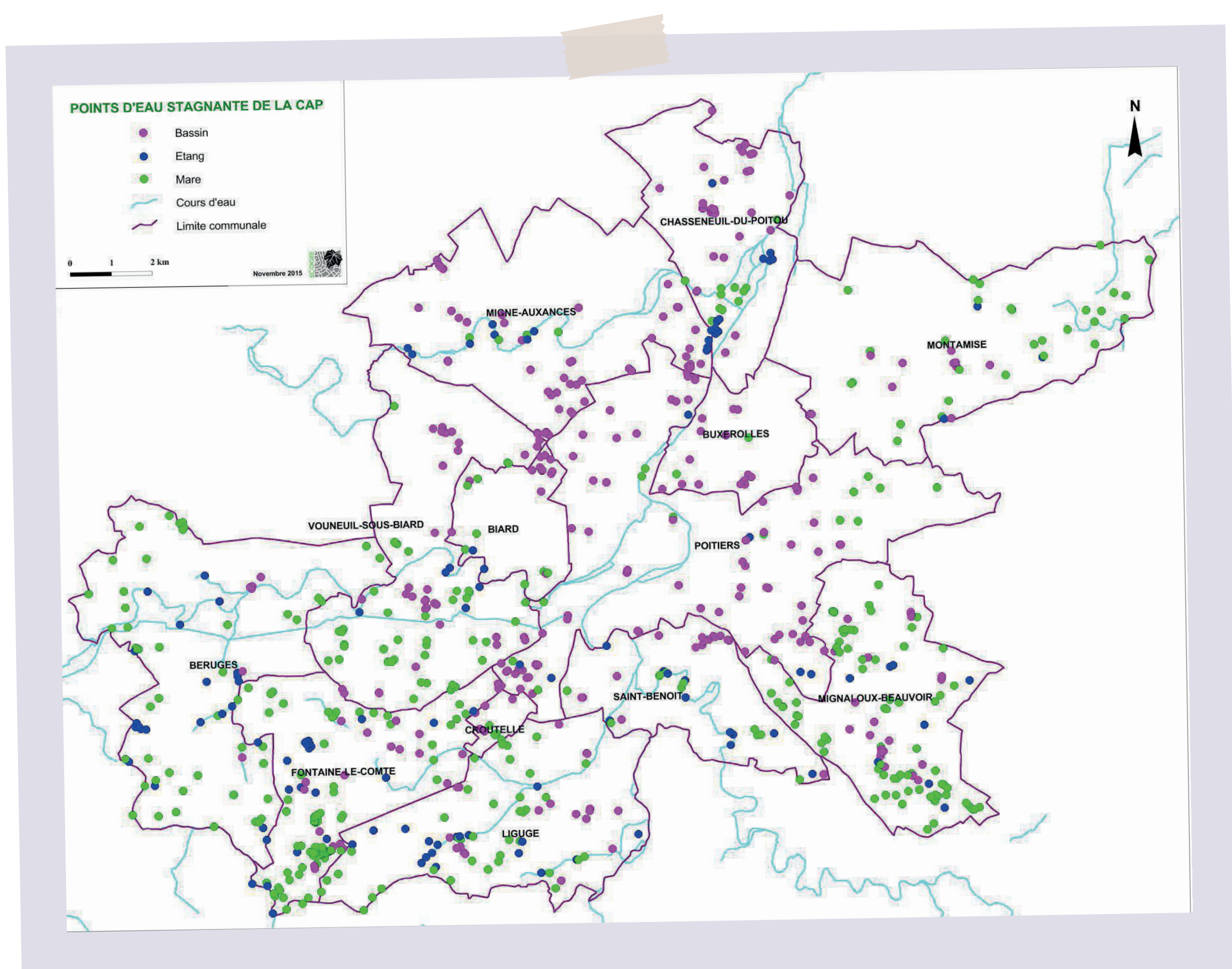
Leur rôle n'est pas neutre, surtout dans le contexte d'une raréfaction des eaux, pour le stockage de l'eau, l'épuration des eaux de pluie et pour leur réservoir de biodiversité pour la faune et la flore.

Sur une partie du territoire communautaire (13 communes) des recensements ou inventaires ont permis de déterminer **446 mares en 2009** et **813 en 2015**.

Ces travaux ont permis de réaliser la typologie des mares et de préciser leurs caractéristiques écologiques, afin d'évaluer les causes de régression et leur état de conservation. En 2015, l'état de conservation était bon à 55 % et moyen à 34 %.



LES INVENTAIRES DE LA BIODIVERSITÉ : UN SOCLE POUR LES ACTIONS DE GRAND POITIERS



En 2022, dans le cadre de son Atlas de la Biodiversité Communautaire, Vienne Nature a inventorié **2 236 mares au total dans Grand Poitiers** (parcelles privées et publiques).

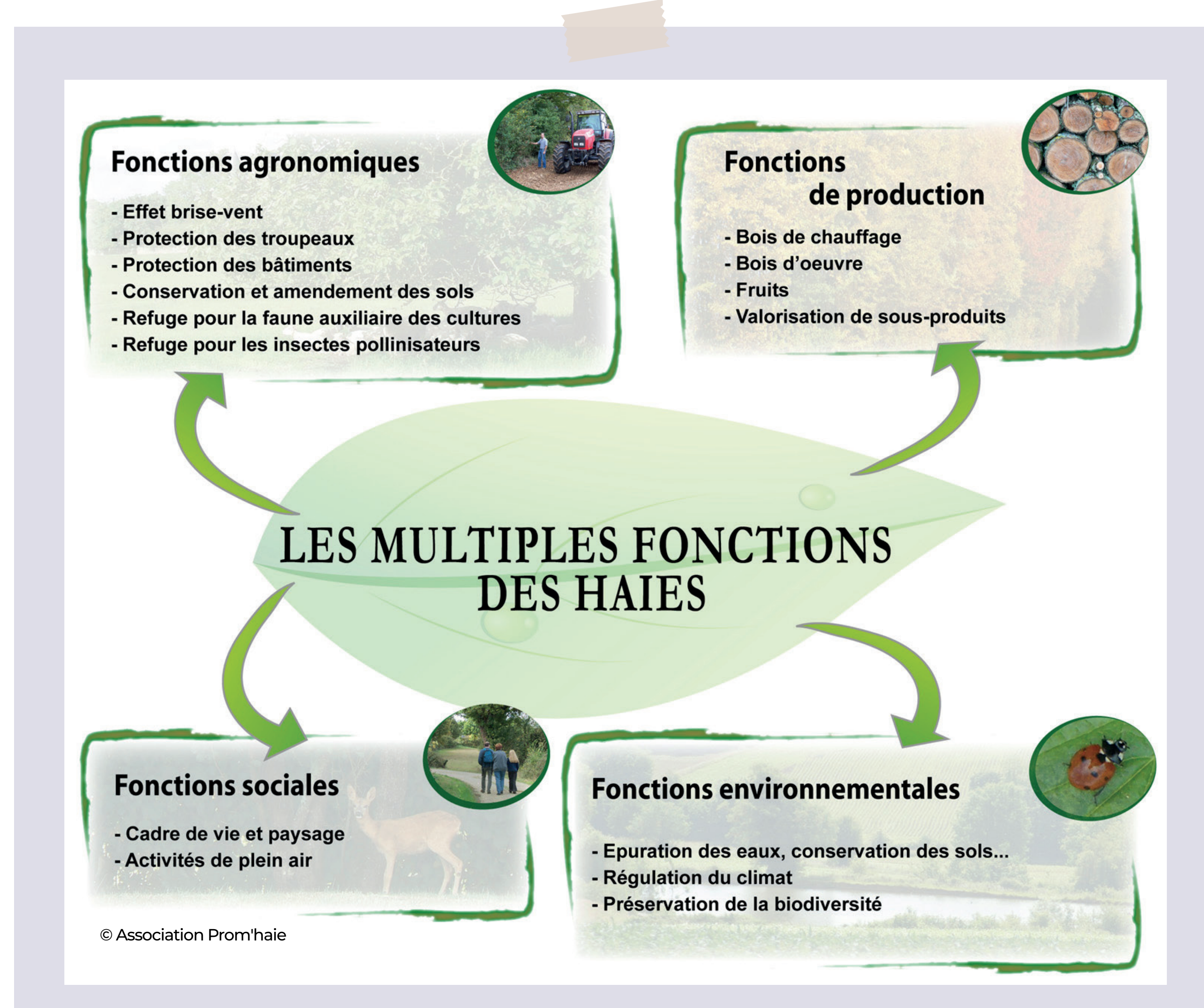
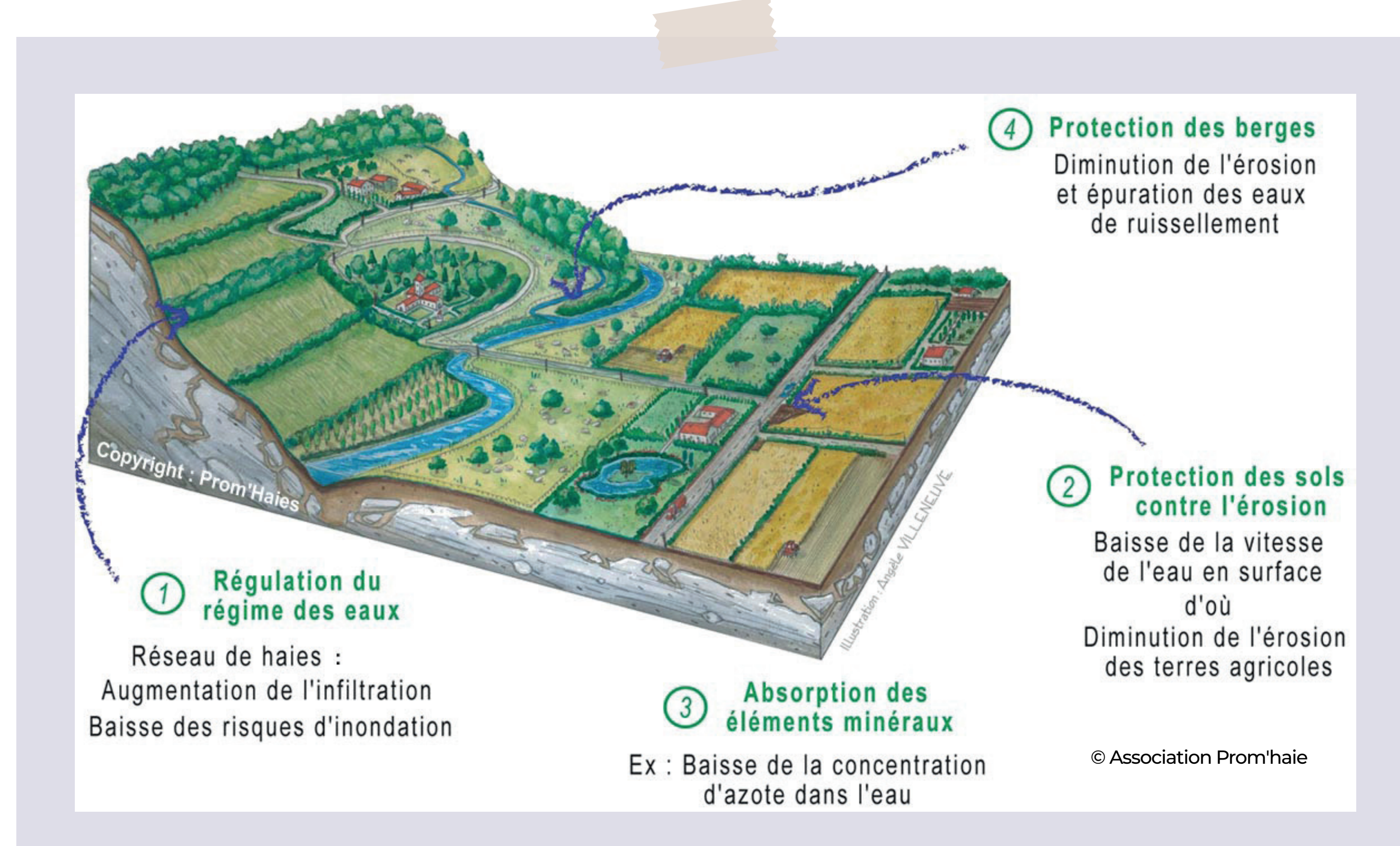
L'inventaire permet d'inscrire ces mares comme éléments du paysage dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et autres documents d'urbanisme.

Également, la cinquantaine de mares recensées dans le domaine public pourra faire l'objet d'un **plan de gestion** favorable à l'accueil de la biodiversité.

Inventaire des haies :

Dans les écosystèmes de bocages vivent de nombreuses espèces animales et végétales. Grand Poitiers s'attache à préserver ces paysages, en apportant la connaissance nécessaire mais aussi en accompagnant les différents acteurs sur le terrain.

Une haie est constituée d'arbres, d'arbustes, de ronces, de branchages, servant notamment à délimiter les parcelles. **Véritable trésor de biodiversité, elle est importante pour le fonctionnement de l'écosystème et rend des services écosystémiques et agroécologiques.**



Des inventaires ont été réalisés dans le cadre de l'Atlas de la biodiversité communale de Grand Poitiers avec, en 2021, un repérage cartographique en complément des données issues de l'Institut national de l'information géographique et forestière.

Au résultat, **3 172 km de haies ont été inventoriés** (dont 305 km de bords de rivières).